

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 20
Dont pouvoirs : 6
Date de la convocation : 08/09/2023
Date de publication : 13/09/2023

L'an deux mil vingt trois, le douze septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : M. Alain CONSTANT (pour la délibération n°63), Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Pascale BEGNIS en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Patrick ROSSETTI, M. Jules DONZELOT en faveur de Mme Stéphanie CIPOLLA, Mme Yannick CHARRETEUR en faveur de M. MICHEL FELDMANN, M. Gino FIN en faveur de M. Christophe CHAUMARD.

Secrétaire : Mme Dominique VISSECQ.

N° MA-DEL-2023-059**OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL "LE CLOS DES SABLES" : NOUVELLE ATTRIBUTION DU LOT N°4**

RAPPORTEUR: M. Patrick EMOND

Suite à la délibération du 12 juillet 2023, une nouvelle campagne de communication a été organisée afin d'informer la population communale que les lots 3, 4 et 5 du lotissement communal « Le clos des sables » se trouvaient de nouveau disponibles pour être proposés à la vente.

Maître San Martino, huissier mandaté par la commune pour la réception, l'analyse et le classement des candidatures a reçu 2 nouveaux dossiers, dont un non recevable.

Conformément aux dispositions du règlement d'attribution, le foyer candidat éligible a été invité à formuler son choix de lot.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-113 du 21 décembre 2021 portant approbation du règlement intérieur d'attribution des lots du lotissement « Le clos des sables » et fixant notamment les prix de vente,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-062 du 24 mai 2022 portant attribution des lots,

Considérant la résiliation du compromis de vente du lot n°4 suite à non-réalisation de la condition suspensive légale d'obtention d'un prêt immobilier,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2023 relative à la relance de la procédure d'attribution des lots du lotissement communal « Les clos des sables »,

Considérant le vœu formulé par les attributaires,

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot du lotissement communal « Le Clos des sables » comme suit :

| Numéro de lot | Nom des attributaires | Superficie estimée en m2 | Prix en €/m2 |
|---------------|--|--------------------------|--------------|
| 4 | Mme Elise Bonnet et M Anthony GRIMALDI | 416 | 205,00 € |

- De dire que la superficie du lot ci-dessus indiquée sera déterminée précisément après réalisation des documents d'arpentage. Le prix au m2 restera quant à lui inchangé.
- De désigner Maître Arnoux, notaire à Bédoin, aux fins de rédiger les actes sous-seing privé (promesses de vente et d'achat) ainsi que les actes authentiques correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint faisant fonction à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire, notamment les actes sous-seing privé, les actes authentiques et les courriers aux candidats.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 13/9/2023
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 13/9/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance
Dominique VISSECCQ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.